

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES  
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION



Soixante et unième session du Comité permanent  
Genève (Suisse), 15 – 19 août 2011

Interprétation et application de la Convention

Respect de la Convention et lutte contre la fraude

E-COMMERCE DE SPECIMENS D'ESPECES CITES

1. Le présent document est soumis par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord en tant que président du groupe de travail sur l'e-commerce de spécimens d'espèces CITES.\*
2. A sa 58<sup>e</sup> session (Genève, 2009), le Comité permanent a établi le groupe de travail sur l'e-commerce de spécimens d'espèces CITES. A cette session, le Comité permanent a chargé le groupe de travail de:

*préparer un projet de lignes directrices à soumettre à la [15<sup>e</sup> session de la Conférence des Parties], d'examiner d'autres questions relatives à l'e-commerce, et de lui faire rapport à sa 61<sup>e</sup> session. Le Comité charge le Secrétariat, sous réserve de fonds disponibles, de mettre au point des outils pour assister les Parties et les milieux CITES en général dans la réglementation du commerce légal des spécimens d'espèces CITES via Internet*

3. Pour faciliter et encourager les discussions sur l'e-commerce, le Secrétariat a créé au cours de l'été 2010 un forum électronique pour les membres du groupe de travail.
4. Le forum a été peu utilisé par les membres du groupe de travail. Cependant, les membres qui ont soumis des commentaires ont estimé qu'un travail appréciable pouvait être fait par le groupe de travail et qu'il serait prématuré d'en recommander la fin. Il a aussi été suggéré que le groupe de travail devrait s'attacher à deux sujets principaux: a) l'infrastructure technique d'Internet qui évolue rapidement et offre une gamme de mécanismes différents pour pratiquer le commerce, et b) le cadre légal requis pour assurer un commerce durable, légal et traçable via Internet.
5. D'autres commentaires ont souligné la nécessité de faire des recherches sur un e-commerce de spécimens d'espèces CITES qui soit objectif et fasse l'objet d'un examen par des pairs.
6. Concernant la publication d'un outil pour l'e-commerce, le Canada a généreusement proposé de mettre au point cette ressource. L'outil est prêt et a été soumis au Secrétariat. Du fait de l'inclusion d'informations normalement utilisées par les seuls agents de la lutte contre la fraude, deux versions seront publiées et soumises à examen: la première sera disponible sur l'e-forum des autorités chargées de la lutte contre la fraude et la seconde sera disponible pour tous les membres du groupe de travail.

---

\* Les appellations géographiques employées dans ce document n'impliquent de la part du Secrétariat CITES ou du Programme des Nations Unies pour l'environnement aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires ou zones, ni quant à leurs frontières ou limites. La responsabilité du contenu du document incombe exclusivement à son auteur.

## Recommandations

7. Le Comité permanent pourrait envisager:

- a) d'élargir le mandat du groupe de travail en tenant compte du fait que ses membres doivent remplir les objectifs du groupe et, s'il l'accepte, de demander au groupe de travail de tenir une brève réunion durant la présente session; et
- b) de commander, sous réserve de fonds externes disponibles, un rapport indépendant sur l'impact de l'e-commerce sur le commerce de spécimens d'espèces CITES pour examen à la 16<sup>e</sup> session de la Conférence des Parties.